

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2014

OBJET

**20 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
« SYMPHO-FOOT » DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE
DES RYTHMES SCOLAIRES**

N° 2014-07-21

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés :

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....28
présents.....22
ayant un pouvoir...6
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Madame Gwénola LEBRETON

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, la commune de Treillières met en place des ateliers péri-éducatifs dans les écoles publiques et privée de la commune.

La convention de partenariat avec l'association « Sympho-Foot » détermine les modalités d'intervention des prestataires pour l'animation de ces ateliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014,

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le 07/07/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140707-DE20-2014-07-07-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014